



Organisation  
internationale  
du Travail

## LE POINT SUR *la Migration* *de main-d'œuvre*

Dans le monde entier, des millions de personnes quittent chaque année leur pays d'origine en quête de travail. Mais nombre d'entre elles ne sont pas seulement à la recherche d'un meilleur emploi. Poussées par la pauvreté et l'insécurité, elles sont prêtes à accepter n'importe quel travail.

Les migrations de main-d'œuvre sont une caractéristique majeure de la mondialisation et elles jouent un rôle prépondérant dans l'économie mondiale. Chaque année, les travailleurs émigrés envoient des sommes importantes aux pays en développement dont ils viennent, estimées en 2005 à 160 ou 250 milliards de dollars selon qu'on inclut ou non les transferts informels. Les émigrés subviennent ainsi aux besoins de leur famille et de leur communauté et contribuent parallèlement à la croissance économique et à la prospérité des pays qui les accueillent. Cependant, les émigrés doivent actuellement surmonter de nombreux défis, comme de mauvaises conditions de travail et la discrimination.

Les travailleurs émigrés sont de plus en plus recherchés, non seulement pour pourvoir des postes qualifiés dans les secteurs comme l'informatique de pointe, mais aussi dans des branches où ils sont moins rémunérés et qualifiés, telles que l'agriculture, les services de nettoyage et d'entretien, le bâtiment, les emplois domestiques et les soins. Ces travailleurs sont souvent relégués aux emplois salissants, dangereux et dégradants, que les travailleurs autochtones refusent ou pour lesquels la main-d'œuvre nationale n'est pas suffisante. Beaucoup de travailleurs immigrés occupent des emplois précaires et sans protection sociale, dans le secteur en expansion de l'économie informelle.

Il est aujourd'hui généralement admis que la main-d'œuvre émigrée contribue à la croissance et au développement, tant dans les pays d'accueil que d'origine. Cette émigration contribue au développement des pays d'origine par le biais des remises de fonds envoyés par les travailleurs, du transfert de capitaux et de compétences lorsque ces travailleurs rentrent dans leur pays, mais aussi par les apports de la communauté d'expatriés sous forme d'investissements et d'échanges de compétences et de technologies. Cependant, la perte de compétences essentielles (fuite des cerveaux) subie par les pays en développement est préoccupante.

La mobilité professionnelle internationale permet d'optimiser l'utilisation des ressources humaines. Pourtant, on constate que les gouvernements mettent de plus en plus d'obstacles à la migration spontanée de main-d'œuvre. Face à cette situation, on assiste à la prolifération de filières d'émigration clandestine fort lucratives, qui se livrent à un trafic d'êtres humains dans le mépris le plus total des droits élémentaires de l'homme et du travail.

En fait, les politiques de migration qui ne sont pas fondées sur le respect des droits humains s'avèrent très néfastes pour les travailleurs émigrés, ainsi que pour leurs pays d'origine. Il est prouvé qu'entre 10 et 15 pour cent des émigrés entrent aujourd'hui clandestinement dans les pays d'accueil et y travaillent sans permis. Or l'immigration clandestine est synonyme d'exploitation, de travail forcé et de violations des droits humains.

Il faut donc que la communauté internationale se donne les moyens, notamment politiques, de réglementer et de gérer les flux migratoires de telle façon qu'ils favorisent le développement des pays d'origine et des pays d'accueil, et qu'ils contribuent à la prospérité des travailleurs migrants.

### Statistiques

◆ En 2005, 191 millions de personnes vivaient en dehors de leur pays d'origine ou de nationalité. Ce chiffre inclut les émigrés ayant quitté leur pays en quête d'un emploi, les membres de leur famille, les réfugiés et les demandeurs d'asile.

◆ L'OIT estime que sur les 175 millions d'émigrés dans le monde en 2000, 86 millions étaient économiquement actifs. Ils se répartissaient géographiquement de la façon suivante:

Afrique: 7,1 millions

Asie, Moyen-Orient compris: 25 millions

Europe, Russie comprise: 28,5 millions

Amérique latine et Caraïbes: 2,5 millions

Amérique du Nord: 20,5 millions

Océanie: 2,9 millions

◆ Les femmes représentent désormais 49 pour cent de la population migrante au niveau mondial, et plus de 50 pour cent en Asie, en Europe, en Amérique latine, en Amérique du Nord et en Océanie.

◆ Les 250 milliards de dollars envoyés chaque année par les travailleurs émigrés dépassent le total des investissements étrangers directs et de toutes les aides officiellement allouées en faveur du développement.

◆ Dans les pays en développement, la «fuite des cerveaux» se traduit par une perte de 10 à 30 pour cent de la main-d'œuvre qualifiée et professionnelle. Les pays les moins avancés sont les plus touchés par cet exode.

◆ Les travailleurs immigrés dans les pays industrialisés y subissent une très forte discrimination sur le marché du travail. Des études de l'OIT ont montré que plus d'un immigré qualifié sur trois s'étant porté candidat à un poste vacant a été éliminé de façon arbitraire au cours du processus de sélection précédant l'embauche.

## L'Agenda pour le travail décent

Le travail décent est une stratégie de développement qui reconnaît le rôle central du travail dans la vie des gens: un travail qui est productif et apporte une rémunération juste; la sécurité sur le lieu de travail et la protection sociale des familles; de meilleures perspectives de développement personnel et d'intégration sociale; la liberté d'exprimer ses revendications; la possibilité d'organiser et de participer au processus de décision; et des chances égales et un traitement équitable pour tous, femmes et hommes. Le travail décent est l'essence même des stratégies mondiale, nationale et locale en faveur du progrès économique et social. Il est crucial dans les efforts pour éradiquer la pauvreté et comme moyen d'atteindre un développement équitable, fédérateur et durable.

Pour réussir à mettre en pratique l'Agenda pour le travail décent, quatre objectifs stratégiques doivent être mis en œuvre:

Créer des emplois – une économie qui génère des possibilités d'investissement, d'entrepreneuriat, de création d'emplois et de moyens de subsistance durables.

Garantir les droits au travail – obtenir la reconnaissance et le respect des droits des travailleurs. Tous les travailleurs, et en particulier les travailleurs défavorisés ou pauvres ont besoin de représentation, de participation et de lois justes qui soient appliquées et servent véritablement leurs intérêts.

Fournir une protection sociale minimale – la marginalisation et la pauvreté signifient que les plus démunis ne sont aucunement protégés contre les accidents de la vie qui mènent à un niveau de vie misérable ou en déclin.

Promouvoir le dialogue, notamment dans la résolution des conflits – les pauvres comprennent la nécessité de négocier et savent que le dialogue est le moyen de régler pacifiquement les problèmes. Le dialogue social, qui implique des organisations de travailleurs et d'employeurs fortes et indépendantes, est essentiel pour accroître la productivité, éviter les conflits au travail et construire des sociétés solidaires.

## Le rôle de l'OIT

Dès sa fondation en 1919, l'OIT a œuvré en faveur de la protection des travailleurs migrants et de l'amélioration de leurs conditions de travail. L'intensification du phénomène des migrations de main-d'œuvre à l'échelle planétaire a conduit l'OIT à renforcer ses activités dans ce domaine.

À l'occasion de la 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (CIT) qui s'est tenue en juin 2004, une résolution



et des conclusions sur une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée ont été adoptées par consensus. Cette décision rappelle que "le mandat de l'OIT dans le monde du travail, ses compétences, ainsi que sa structure tripartite unique lui confèrent une responsabilité toute particulière dans le domaine des travailleurs migrants. Le travail décent est au cœur de ce débat. L'OIT peut jouer un rôle central dans la promotion de politiques visant à la fois à optimiser les avantages et à réduire au maximum les risques des migrations pour l'emploi et peut s'efforcer d'éliminer les inconvénients identifiés des migrations de main-d'œuvre."

La CIT a appelé le Bureau et les mandants de l'OIT à mettre en œuvre un Plan d'action pour les travailleurs migrants prévoyant un renforcement des activités de l'OIT dans les domaines suivants:

- ◆ élaboration d'un cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits, qui tienne compte des besoins du marché et de la souveraineté des Etats;
- ◆ application plus large des normes internationales du travail et des autres instruments pertinents;
- ◆ mise en œuvre au niveau national de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT;
- ◆ renforcement de la protection sociale des travailleurs migrants;
- ◆ renforcement des capacités, sensibilisation et assistance technique;
- ◆ renforcement du dialogue social;
- ◆ informations et connaissances relatives à l'évolution mondiale des migrations de main-d'œuvre;
- ◆ participation de l'OIT aux initiatives internationales pertinentes dans le domaine des migrations.

Ce Plan d'action est maintenant mis en œuvre. Le Cadre multilatéral de l'OIT en faveur des travailleurs migrants sera repris dans toutes les activités de l'OIT touchant aux migrations de main-d'œuvre.

Pour plus d'informations, veuillez consulter:  
[www.ilo.org/migrant](http://www.ilo.org/migrant)

### Conventions pertinentes

- Convention de l'OIT n° 97 sur les travailleurs migrants, 1949
- Convention de l'OIT n° 143 sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, 1990

Toutes les normes internationales de travail s'appliquent aux travailleurs émigrés, quel que soit leur statut. Les rares exceptions à cette règle sont explicitement mentionnées dans quelques conventions de l'OIT.

Bureau international du Travail

4 route des Morillons CH-1211 Genève 22 Suisse

Tél. +4122/799-7912 Fax +4122/799-8577 [www.ilo.org/communication](http://www.ilo.org/communication)

Juin 2006